

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 10 JUIN 2022

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 10 juin 2022*

Aujourd'hui, à huit heures quinze, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 37 Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.